

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CE1517

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot, M. Bertrand Petit et Mme Thomin

-----

#### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« – la souveraineté de l'élevage en France en tant que secteur stratégique et enrayer son déclin, par un plan ambitieux d'actions au regard des enjeux liés au maintien du cheptel et du potentiel de production, sur le plan social, économique, territorial et de durabilité. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à compléter la définition proposée des politiques publiques concourant à la « protection de la souveraineté alimentaire » et la mise en oeuvre d'actions permettant d'assurer la souveraineté de l'élevage en France.

Face au déclin inquiétant du secteur de l'élevage en France et aux menaces qu'il fait peser sur la souveraineté agricole dans les productions animales, ainsi que sur les bénéfices sociaux, économiques, territoriaux et environnementaux qu'il engendre, il est impératif que le Gouvernement prenne des mesures concrètes, en mettant en œuvre un plan ambitieux de souveraineté de l'élevage en France.

Ce plan, dont la mise en œuvre est désormais urgente, doit inverser cette tendance néfaste en préservant le potentiel de production de ce secteur agricole crucial. Il est essentiel que ce plan soit conçu de manière à relever efficacement les multiples défis auxquels l'élevage est confronté, de la sécurité alimentaire à la vitalité économique des zones rurales, en passant par la préservation de l'environnement.

Cet amendement a été proposé par la Fédération Nationale Bovine.